

# DEVENIR MEMBRE DE L'ACIIQ

(Période d'adhésion annuelle 2023 à l'ACIIQ : 24 août au 30 septembre)

## ÉTAPE 1

---

### Inscription de l'établissement

(à effectuer par la présidente du CECII ou la DSI)

1. Rejoindre le site : <https://aciiq.qc.ca/>
2. Page 'Accueil', cliquer sur l'icône **ADHÉRER**
3. Dans la page 'Adhésion', cliquer sur l'icône **INSCRIRE MON CENTRE**
4. Utiliser la barre de défilement et repérer votre établissement
5. Cliquer et à l'ouverture de la page du 'Paiement d'adhésion' :
  - a. *remplir les champs requis*
  - b. *cliquer pour recevoir l'infolettre*
  - c. *procéder au paiement par chèque ou versement PayPal*

## ÉTAPE 2

---

### Inscription du membre (gratuit)

(si votre établissement est membre actif de l'ACIIQ)

#### NOTES

\*Membre-gratuit = Toutes les infirmières et les infirmiers de votre centre peuvent s'inscrire gratuitement à la suite de l'adhésion de l'établissement.

\*Chaque membre doit avoir son propre compte afin de bénéficier du prix membre lors du colloque.

\*Un délai d'environ 72 heures est requis pour le traitement de la demande.

1. Rejoindre le site : <https://aciiq.qc.ca/>
2. Page 'Accueil', cliquer sur l'icône **ADHÉRER**
3. Ouverture la page 'Adhésion', cliquer sur l'icône **M'INSCRIRE COMME MEMBRE GRATUIT**
4. Cliquer dans l'image 'Autres membres des exécutifs'
  - a) *remplir les champs requis*
  - b) *cliquer pour recevoir l'infolettre*
  - c) *envoyer*

## ÉTAPE 3

---

### Inscription au colloque

Rejoindre le site : <https://aciiq.qc.ca/>

\*Connectez-vous à votre compte pour bénéficier du prix membre